

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE DU 28 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 28 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Edouard Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS.

**Présents :**

Pour les administrateurs élus : Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel, M. Jean-Charles Orsini.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, M. Jean-Marc Chauveau, Mme Martine Desrues, Mme Marie-Anne Hameury et M. Legay.

**A donné procuration :**

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir  
Mme Catherine Despierre à Mme Chantal Lacauste  
Mme Claude Hamel à Mme Michèle Menez.

---

**OBJET : Approbation du compte administratif 2016**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,**

**VU** l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

**VU** L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration constate pour la comptabilité du CCAS les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir du Président est inopérant lors du vote du compte administratif,

**CONSIDÉRANT** que M. Pascal Thévenot, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

**ENTENDU** l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**PROCÉDANT** au règlement définitif du budget de l'année 2016,

**ARRÊTE** les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

SUBDIVISIONS	RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTAT DE CLÔTURE	
	DÉFICIT	EXCÉDENT	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section fonctionnement		75 227,76 €	799 910,60 €	746 723,22 €		22 040,38 €
Section investissement		59 475,53 €	49 271,72 €	15 306,42 €		25 510,23 €
TOTAUX		134 703,29 €	849 182,32 €	762 029,64 €		47 550,61 €

**VOTE** par chapitre les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

**Vote de la section de fonctionnement : dépenses**

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	258 833,15 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	363 676,21 €
65	Autres charges de gestion courante	162 429,69 €
67	Charges exceptionnelles	8 986,60 €
042	Opérations de transfert entre sections	5 984,95 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	799 910,60 €

**Vote de la section de fonctionnement : recettes**

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	125 103,77 €
74	Dotations et participation	600 000,00 €
77	Produits exceptionnels	21 619,45 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	746 723,22 €

**Vote de la section d'investissement : dépenses**

Chapitres	Objet	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 335,45 €
20	Immobilisations corporelles	20 218,80 €
204	Subventions d'équipement versées	1200,00 €
27	Autres immobilisations financières	8 517,47 €
TOTAL	En dépenses d'investissement	49 271,72 €

**Vote de la section d'investissement : recettes**

Chapitres	Objet	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	804,00 €
27	Autres immobilisations financières	8 517,47 €
28	Amortissement et immobilisations	5 984,95 €
TOTAL	En recette d'investissement	15 306,42 €

**ADOpte** à l'unanimité le compte administratif 2016,

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 28 mars 2017.

Certifiée exécutoire la présente  
délibération transmise au Préfet du  
Département des Yvelines le  
publiée le

La Vice-présidente  
Magali Lamir

Pour extrait conforme,

Magali Lamir  
Vice-présidente du CCAS  
Adjointe au Maire